

RWANDA 1994. ANALYSE D'UN PROCESSUS GÉNOCIDAIRE

Yves Ternon

Mémorial de la Shoah | « [Revue d'Histoire de la Shoah](#) »

2009/1 N° 190 | pages 15 à 57

ISSN 2111-885X

ISBN 9782952440981

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2009-1-page-15.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Mémorial de la Shoah.

© Mémorial de la Shoah. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RWANDA 1994. ANALYSE D'UN PROCESSUS GÉNOCIDAIRE

par Yves Ternon¹

Pourquoi des Hutu ont-ils perpétré un génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 ? À quoi correspondent ces deux catégories identitaires ? Pourquoi et comment est-on parvenu à cette extrémité ? Autant de questions auxquelles on ne saurait répondre sans analyser sur des décennies l'évolution d'un processus discontinu qui conduit une population à participer massivement à la mise à mort systématique et radicale d'un groupe humain. Dans les sociétés du xx^e siècle, un génocide ne survient pas seulement parce que des chefs ont donné un ordre à leurs subordonnés : les assassins ne se soumettent pas seulement à l'autorité. Ils sont convaincus de devoir tuer parce qu'une propagande a distillé la peur et la haine, mais aussi parce que, depuis longtemps, leur société a été plongée dans un bain de violence et qu'ils se situent au-delà de toute obligation morale. Cette folie meurtrière qui, le temps d'un printemps, a fait exploser la société rwandaise, a des origines lointaines et des causes multiples. La comparaison avec le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman et avec la Shoah, deux génocides exemplaires à bien des titres, montre que, loin d'être un de ces conflits interethniques dont le racisme européen balise avec mépris le continent africain, ce crime, soigneusement planifié par un État totalitaire qui exerçait un contrôle total sur ses citoyens, est frappé du sceau de la modernité. Il présente en outre la particularité d'impliquer, tant dans sa genèse que dans son exécution, des Européens et d'être, indirectement, un ultime avatar de l'impérialisme.

1. Docteur en histoire (Paris IV-Sorbonne), HDR (Montpellier III). Auteur de nombreux ouvrages sur les génocides du xx^e siècle, en particulier de *Guerres et génocides au xx^e siècle. Architectures de la violence de masse*, Paris, Odile Jacob, 2007.

La peur, la haine, la vengeance, la cupidité, l'ignorance, la bêtise, le mensonge, la suffisance, le mépris, tous sentiments confondus, ont provoqué la mort de 800 000 à 1 000 000 de Tutsi et de plusieurs milliers de Hutu modérés – la rapidité et l'extrême violence du crime interdisent un dénombrement et on ne peut, aujourd'hui encore, que se borner à une estimation. À lire et à entendre les médias et les politiques manipulés par un négationnisme subtil, la vérité serait ambiguë, l'une pour les victimes, l'autre pour les bourreaux. Tout le monde porterait sa part de responsabilité. Il ne resterait plus qu'à oublier un événement dissimulé dans un brouillard historiographique. Ce serait ignorer une donnée essentielle : les victimes du Hutu Power étaient toutes innocentes. Hommes ou femmes, adultes ou enfants, ces personnes traquées comme du gibier n'avaient ni le pouvoir ni l'intention de nuire. Le respect le plus élémentaire dû à leur mémoire impose de restituer l'histoire de cette catastrophe sans rien dissimuler. Nul besoin d'être un spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, nul besoin d'être Rwandais et de parler le kinyarwanda – la langue des disparus comme celle des assassins – pour être à même de retracer les épisodes successifs qui, maillons d'une longue chaîne, ont rendu inéluctable la perpétration de ce génocide. S'il est une prévention possible d'un génocide, elle suppose une conscience de la montée des menaces dans le long cours de l'histoire d'un pays et, dans ce cas particulier, une reconnaissance des responsabilités, directes ou indirectes, des nations dans la fabrication d'un ethnisme qui s'est révélé à l'usage un poison mortel, et dans le soutien à un État ouvertement raciste et génocidaire.

Le génocide des Tutsi est la conséquence directe d'une vision ethnique de l'histoire du Rwanda. Le mythe de trois races – les Twa, les Hutu et les Tutsi – installées successivement sur ce territoire et du combat entre des envahisseurs hamites – les Tutsi – et des Bantous – les Hutu – est une absurdité inventée au XIX^e siècle par des Européens et véhiculée par l'administration belge dans les années 1930. Les chercheurs ont établi qu'à partir d'un peuplement ancien, un royaume centralisé s'est construit progressivement, tissu de lignages et de clans, pour atteindre en deux siècles sa dimension actuelle. La ligne de fracture entre Tutsi et Hutu précède certes l'ar-

rivée des Européens à la fin du XIX^e siècle. Mais le conflit racial auquel on veut réduire la société rwandaise est en fait un processus d'inégalité sociale construit au XVIII^e et au XIX^e siècles dans ce royaume. Pour l'historien, l'important n'est pas « d'enregistrer l'antiquité des mots "hutu" ou "tutsi", mais de rendre compte des processus qui ont conduit les gens du [...] Rwanda à s'entretuer au XX^e siècle au nom de ces appartenances² ». On doit donc aborder cette histoire en écartant deux assertions contradictoires : il n'y eut jamais d'immigrations successives de Twa, chasseurs et cueilleurs, de Hutu agriculteurs et de Tutsi pasteurs ; avant l'arrivée des Européens, les Rwandais vivaient en paix sous la houlette de leur roi. Afin de rompre le lien direct entre une histoire imaginaire et les catastrophes successives des massacres et du génocide, les historiens ont le devoir de « rédiger une histoire aussi impartiale que possible, à partir de données non contestées et acceptées par tous³ », tout en sachant que les sources ne sont réellement fiables qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle. Pour comprendre la genèse de cette catastrophe, il faut d'abord s'introduire dans une société précoloniale située dans cette partie de l'Afrique des Grands Lacs qui fut la dernière à être découverte par les Blancs.

Le Rwanda précolonial

L'histoire du Rwanda avant l'arrivée des premiers administrateurs allemands ne peut être retracée qu'à partir de sources orales. Celles-ci, bien que d'une abondance et d'une diversité exceptionnelles, doivent être soumises à une critique d'autant plus vigilante que les premiers travaux historiques – et d'abord celle de l'abbé Alexis Kagame⁴ – ont reproduit l'histoire officielle du royaume rwandais qui prévalait en 1900, celle d'un royaume nyiginya fondé au XVII^e siècle. Le récit était en partie aménagé à partir d'une liste dynastique imaginaire. La recherche conduite en 2001 par Jan Vansina est

2. Jean-Pierre CHRÉTIEN, *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, p. 17.

3. Jan VANSINA, *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Karthala, 2001, p. 251.

4. Alexis KAGAME, *Un Abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, Éditions universitaires du Rwanda, 1975.

fondée sur ce recueil de traditions narratives et sur l'analyse de chercheurs. Elle nous semble approcher au plus près cette vérité, dans la mesure où ce travail concerne surtout le Rwanda central à partir duquel fut construit le Rwanda actuel⁵. Cette étude permet en particulier de comprendre dans quel contexte les catégories twa, hutu et tutsi émergent avant l'arrivée des Européens et comment ceux-ci les instrumentaliseront en construisant l'ethnisme. « Les traditions officielles vivantes du Rwanda se sont standardisées après 1917 [...] pour aboutir à une version figée et définitive vers 1936 », version qu'il faut donc démonter pour restituer un passé complexe⁶.

Le Rwanda central est un territoire composé de collines entourées de rivières et de marais, à une altitude inférieure à deux mille mètres. Comme l'attestent les fouilles archéologiques, le peuplement est étonnamment stable depuis le néolithique. Des communautés de langue bantoue, groupes d'agriculteurs, d'éleveurs et de chasseurs-cueilleurs, cohabitent. Dans cette longue histoire, les clivages socio-culturels apparaissent très tôt et s'accroissent à partir du second millénaire. Les déplacements se font d'une région à l'autre, en fonction de facteurs climatiques et économiques. Ils n'affectent que quelques personnes, surtout des éleveurs, ce qui est en contradiction avec la construction de migrations massives soutenue par l'historiographie officielle des années 1930.

Au XVII^e siècle, la population du Rwanda central est assez dense. Elle est constituée de cultivateurs à côté desquels vivent une minorité d'éleveurs, tandis que de petits groupes de chasseurs-cueilleurs nomadisent en périphérie dans les montagnes et les marais. Ces deux économies mêlées, l'agricole et la pastorale, sont naturellement source de conflits, ce qui exige une concertation et un règlement des litiges. L'unité sociale est le lignage patrilineaire, la « maison » (*inzu*). Riches et pauvres se distinguent par la quantité de terres et de bétail dont ils disposent et par le volume de leurs réserves. Plusieurs maisons se regroupent en un « portail » (*umuryango*), un lignage

5. VANSINA, *Le Rwanda ancien*, *op. cit.*

6. *Ibid.*, p. 18. En kinyarwanda, les termes désignant les catégories sociales (Hutu, Tutsi et Twa) sont des substantifs invariables auxquels on ajoute des préfixes pour indiquer le singulier et le pluriel. L'usage universitaire est de les maintenir invariables, ainsi que les adjectifs, tant pour le féminin que pour le pluriel.

majeur vivant sur la même colline. Plusieurs portails se réunissent en une structure plus vaste, le clan (*ubwoko*), un système d'alliances et non plus de descendance, donc une entité politique variable. Avant le XVII^e siècle, on donnait le nom de Twa aux chasseurs-cueilleurs et à quelques communautés de potiers. Bien que la langue et l'étymologie de ce terme soient inconnues, on nommait alors Tutsi une classe sociale d'éleveurs formant une élite et eux-mêmes se désignaient volontiers comme tels. Depuis longtemps, ces catégories sociales maintenaient une endogamie presque exclusive. De ce fait, la population du Rwanda central se composait de trois entités biologiquement différentes, donc identifiables dans un territoire morcelé en collines, domaines lignagers regroupés souvent en un petit royaume. L'autorité du roi (*mwami*) relevait du surnaturel. Il était le représentant du dieu (*Imana*). Son pouvoir était acquis lors du rituel de succession par la remise des insignes dont le plus important était le tambour. Le *mwami* assurait la prospérité du pays par des rituels de fécondité – celle des terres, du bétail, de ses sujets. Au pourtour de ces petits royaumes, le pouvoir était entre les mains de seigneuries, groupes d'éleveurs disposant d'une force militaire qui leur permettait d'exercer une autorité sur les agriculteurs en les soumettant à corvées et à tributs.

À la fin du XVII^e siècle, Ruganga Ndori fonda le royaume nyiginya. Ndori a-t-il existé ou n'est-il qu'un « roi époque », un nom désignant à la fois le fondateur et ses premiers successeurs ? Toujours est-il qu'un État émergea alors au Rwanda central, au nord et au sud de la rivière Nyabarango, alliance entre un nouveau venu et des chefferies locales. Ndori unit deux sphères de pouvoir, rituel et temporel, pouvoirs exercés avant lui par des corps de spécialistes différents, et créa un nouveau système politique. À la même époque, au pourtour du royaume nyiginya – qui représentait à peine 10 % de la surface du Rwanda actuel –, se constituaient d'autres royaumes avec lesquels il entra en conflit. Le centre du royaume de Ndori se trouvait au Ndaga. Ce territoire aux limites floues s'étendait grâce à des campagnes militaires, qui tenaient plus de razzias pour s'emparer du bétail et des femmes destinées à être des esclaves que de véritables conquêtes. Le roi était intronisé avec le tambour et le taureau

dynastique. La reine mère, issue de lignages appelés « matridynastiques », avait un pouvoir différent. Ndori parvint, en se faisant reconnaître au Rwanda central comme roi légitime, à créer un gouvernement fondé sur des institutions – la cour, le district, un contrat pastoral de clientèle avec ses sujets, l'*ubuhake* – et une armée. Dépositaire de l'essence divine, il régnait sur une élite de lignages, dont les plus influents étaient ceux des ritualistes. Cette élite s'impliqua dans la construction d'un système politique unique alors dans la région des Grands Lacs, un royaume centralisé qui, n'étant plus divisé par des crises, s'étendit progressivement. Le roi et les grands corps contrôlèrent peu à peu les troupeaux et les pâturages aux dépens des autres chefs et des petits éleveurs. La cour se déplaçait régulièrement et exerçait une autorité directe autour du lieu où elle demeurait – un rayon d'une journée de marche environ –, de telle sorte que le domaine royal s'étendit en s'appropriant les collines où étaient situés les pâturages. Cette centralisation du royaume fut rendue possible par la constitution d'armées permanentes dont le recrutement était héréditaire, par lignages. Le pays était en état de guerre permanent. On attaquait l'ennemi à la lance ou par des tirs à l'arc. On ne faisait pas de quartier : les hommes étaient tués, les habitations et les champs incendiés, le pillage systématique. Ces guerres entraînèrent des gains territoriaux, surtout à l'Ouest, mais provoquèrent des famines et des migrations d'éleveurs et d'agriculteurs.

En 1796, un coup d'État (l'usurpation du pouvoir par Ruhujira) fut suivi de quinze années de guerre civile, au terme de laquelle la société rwandaise fut transformée : le pouvoir du roi se réduisit, celui des grandes familles de la cour se développa. En même temps, le nombre des lignages constituant la cour augmenta, si bien qu'au XIX^e siècle, la lutte entre les lignages devint de plus en plus dure. Néanmoins, la population du royaume s'accrut, en dépit des famines dues à la sécheresse et aux guerres. Cette densité démographique s'explique par l'adoption de nouvelles pratiques agricoles et par une immigration venue surtout du Nord-Ouest. Elle conduisit au renforcement du pouvoir des chefs locaux qui s'emparaient du bétail et multipliaient redevances et corvées. Le clivage social fut institution-

nalisé par la création de deux institutions qui exacerbèrent les conflits d'intérêt entre pasteurs et agriculteurs :

- une concession foncière octroyée par le roi aux éleveurs les plus puissants : une fonction de « chef des hautes herbes » garantissant le contrôle des pâturages publics disponibles en dehors du domaine royal, lequel ne cessa de s'étendre. Ces privilèges entraînent une paupérisation des agriculteurs, mais aussi des petits éleveurs qui perdirent leurs troupeaux ;
- des corvées imposées à partir des années 1870 aux agriculteurs, « chefs des terres », l'*uburetwa*.

Ainsi, au XIX^e siècle, la société rwandaise était-elle divisée en deux catégories hiérarchisées et opposées, nommées désormais hutu et tutsi. Dans le royaume nyiginya, on appelait Tutsi les membres de la nouvelle aristocratie. Le mot « hutu » était un terme de mépris qui signifiait « rustres » ou « manants », mais qui désignait aussi les étrangers. C'est au sein des armées que, selon Vansina, se serait opérée la première différenciation entre Tutsi et Hutu, les guerriers et bouviers étant appelés Tutsi et les serviteurs non-combattants Hutu⁷. Comme la plupart de ces non-combattants étaient de lignages d'agriculteurs, on en vint peu à peu à appeler ceux-ci Hutu et à les opposer aux éleveurs, qu'ils soient ou non de lignage tutsi. Au milieu du siècle, la distinction entre chefs des hautes herbes et chefs des terres soulignait cette inégalité, mais les petits éleveurs ruinés par les grands lignages devinrent hutu. « Désormais, les termes "Hutu" et "Tutsi" désigneront avant tout non plus une situation de classe ou de dépendance ou une occupation, mais un statut absolu⁸. » À l'arrivée des premiers Européens, la population du Rwanda central était consciente de ce clivage. Les agriculteurs rwandais rejetaient ce vocable méprisant de Hutu et des révoltes spontanées d'agriculteurs contre les autorités tutsi avaient éclaté au centre et au sud du pays.

À la fin du XIX^e siècle, à la veille de la colonisation, les relations socioculturelles de la population se sont donc modifiées. L'appartenance clanique présente un double aspect de réciprocité à l'intérieur d'un même clan et de solidarité avec les membres d'un

7. *Ibid.*, p. 100.

8. *Ibid.*, p. 174.

autre clan selon les liens de paternité rituelle qui lient deux clans appartenant aux « gens trouvés sur terre », dont les membres sont à majorité hutu et « ceux descendant d'en haut », à majorité tutsi⁹. Cette tradition sociale assure la cohésion de la population, une cohésion renforcée par le ciment de la royauté, en dépit de la faiblesse des rois, et par une fraternité de culte. Le triomphe des grandes familles lignagères a eu pour principale conséquence l'extension du royaume au-delà de ses frontières par l'incorporation à l'Ouest de territoires jusqu'au lac Kivu, à l'Est du Bugesera et du Gisaka, au Nord du pays des volcans, à la suite des déplacements spontanés des éleveurs et des militaires. Dès 1860, le royaume nyiginya a plus que doublé pour atteindre les limites qu'il aura en 1900. Son ennemi le plus dangereux demeure le Burundi, mais aucun des deux royaumes n'est assez puissant pour détruire l'autre. Selon Vansina, le règne du dernier roi précolonial du Rwanda, Rwabugiri (1867-1897), est marqué par une « marée de terreur qui part de la cour et engouffre tout le pays¹⁰ ». Les courtisans luttent entre eux pour obtenir richesses et faveurs du roi. Celui-ci s'appuie sur leurs dénonciations pour ordonner des massacres de lignages entiers, ce qui augmente le désir de vengeance des survivants. Ces turbulences désagrègent les lignages et déchirent la société rwandaise, tandis que les armées en guerre dévastent le pays par des pillages et des réquisitions. Ntezimana corrige cette interprétation. Il estime que cette répression de l'aristocratie s'opère au bénéfice des petites gens, qu'ils soient Hutu, Tutsi ou Twa, ou même ressortissants des régions nouvellement conquises¹¹. La flambée de violence qui commence avec le règne de Rwabugiri se poursuit jusqu'au début de l'époque coloniale belge. Mais, comme le souligne Jean-Pierre Chrétien, la ligne de fracture demeure lignagère et non ethnique¹². La guerre fait fonction de « coagulant social » (Gérard Prunier) : Hutu et Tutsi suivent le *mwami* et s'unissent pour combattre¹³. L'inégalité entre les deux groupes est cependant variable

9. Jean-Paul KIMONYO, *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, p. 22.

10. VANSINA, *Le Rwanda ancien, op. cit.*, p. 209.

11. Emmanuel NTEZIMANA, « Le Rwanda social, administratif et politique à la fin du XIX^e siècle », in G. HONKE (dir.), *Au plus profond de l'Afrique*, Wuppertal, Peter Hammer Verlag, 1990, p. 77.

12. CHRÉTIEN, *Le Défi de l'ethnisme, op. cit.*, p. 33.

13. Gérard PRUNIER, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1997, p. 21.

selon les régions. À la périphérie du royaume, surtout au Nord, des lignages de puissants cultivateurs et éleveurs échappent à cette dépendance royale et un grand nombre s'affiche comme Hutu. Enfin, la très grande majorité des Tutsi sont de simples éleveurs ou des agriculteurs. D'autres facteurs que le lignage déterminent le rang et l'identité dans cette société : la région, le clientélisme, les qualités individuelles. Il n'en reste pas moins qu'au XIX^e siècle, où l'autorité est de plus en plus centralisée, la propriété de la terre est plus largement allouée à des Tutsi qu'à des Hutu, mais aussi à des habitants du centre qu'à ceux de la périphérie, jugés plus rebelles et que la monarchie exclut de l'élite dirigeante¹⁴.

Les premiers commerçants arabes apparaissent au Rwanda à partir de 1840 ; mais, à la suite d'une grande sécheresse que les devins accusent les caravanes d'avoir provoquée, l'accès au pays est fermé aux étrangers. Le commerce continental se maintient cependant sous la forme d'un colportage qui véhicule des épidémies : variole, peste bovine, fièvre aphteuse. Les explorateurs – Stanley, puis Emin Pacha en juillet 1889 – précèdent les colons allemands. Le pays qu'ils découvrent est demeuré à l'écart des divisions ethniques de l'Afrique. Deux groupes, Hutu et Tutsi, partagent le même territoire, parlent la même langue, le kinyarwanda, ont les mêmes croyances religieuses et les mêmes pratiques culturelles. L'appartenance à ces groupes n'est pas vécue comme une identité. Il existe donc bien, avant la colonisation, une mise en catégories de la société. Cette réalité n'a cependant pas été perçue par les premiers colonisateurs qui se sont bornés à observer des apparences et à plaquer sur celles-ci leur vision raciste de l'Afrique. En 1863, l'explorateur qui a découvert le lac Victoria et qui le considère comme la source du Nil, John Hanning Speke, développe une théorie sur la domination des races supérieures sur les races inférieures en Afrique. Sans la moindre preuve, en se fondant uniquement sur la constatation que, dans la région des Grands Lacs, les individus sont plus grands, plus élancés, ont la peau plus claire, il décide que les Africains qui ressemblent le plus aux Européens viennent d'Éthiopie du Sud, une race hamitique de conquérants porteuse

14. *Ibid.*, pp. 31-33.

d'une civilisation supérieure, et il lie l'arrivée de cette race aux institutions monarchiques observées dans la région¹⁵. Cette opinion est largement partagée par des anthropologues et des missionnaires. C'est donc avec ces préjugés que les premiers Européens pénètrent au Rwanda et qu'ils identifient les Tutsi à cette « race de seigneurs », distincte des nègres.

Le protectorat allemand (1897-1916)

En 1885, la conférence de Berlin établit le partage de l'Afrique entre les puissances européennes. Elle délimite ainsi la frontière orientale de l'État du Congo, propriété du roi des Belges Léopold II : une ligne oblique traversant le lac Kivu. En 1890, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se répartissent les territoires situés à l'est de cette ligne : l'Ouganda à la Grande-Bretagne, le Rwanda et le Burundi à l'Allemagne. Une première expédition est menée par le lieutenant von Götzen en 1894. Lorsque les Allemands reviennent au Rwanda en 1897, le pays est en crise : Rwabugiri est mort et sa succession ouvre une période de troubles. Le roi Musinga est intronisé en 1897 avec l'aide des Allemands. En effet, l'institution d'un protectorat allemand permet à la reine mère d'imposer le pouvoir de son fils, jugé usurpateur par la cour. Les Allemands ouvrent la voie aux Pères blancs, un ordre créé par le cardinal Lavignerie. Ces missionnaires sont envoyés au Rwanda dès 1900. Ils s'implantent dans le pays : cinq missions de 1900 à 1903. La progression du catholicisme reste cependant lente : 10 000 catholiques en 1910, pour une population de 1 500 000 habitants. Les Allemands cherchent seulement à mettre en place une politique coloniale de gouvernement indirect. Ils aident cependant le *mwami* à mater des rébellions : au Gisaka en 1900, dans le Nord en 1912. Cette dernière répression accentue la haine entre les chefs de la région (hutu, twa, mais aussi tutsi) et les chefs tutsi de la cour. Les colons allemands et l'aristocratie tutsi collaborent étroitement avec les religieux en quête de terres et de main d'œuvre. En 1907, le Rwanda est séparé du

15. John Hanning SPEKE, *Journal de la découverte de la source du Nil*, Londres, 1863, chapitre IX.

Burundi. Afin de créer une capitale à cette colonie, le résident général, Richard Kandt, fonde Kigali et s'y installe.

Pendant la Grande Guerre, les troupes belges envahissent le Rwanda et attaquent le petit contingent allemand. Kigali est prise et le pays occupé militairement. Les Belges se servent sur le pays, ce qui provoque une famine dans le Nord en 1917. La cour et les chefs se soumettent aux nouveaux occupants.

Mandat et tutelle belges (1916-1962)

En 1919, le Rwanda est administré par l'armée belge. En 1922, la Société des Nations attribue à la Belgique un mandat de type B sur le Ruanda-Urundi, une entité de 52 000 km² et de 5 millions d'habitants. Ce mandat la charge d'administrer ce pays sans créer de base militaire et en respectant la liberté de religion. Les Belges font cause commune avec les Pères blancs, des Français en majorité. Les missionnaires s'attribuent le monopole du commerce du bois et des étoffes, mais surtout de l'enseignement, et deviennent les acteurs principaux de la vie politique du pays. Arrivé au Rwanda en 1907, l'évêque Léon Classe est nommé en 1922 vicaire apostolique du Rwanda. L'école pour fils de chefs, créée à la demande du roi en 1919, ne dispensait pas d'enseignement religieux. Elle est remplacée en 1932 par le groupe scolaire d'Astrida géré par les frères de la Charité de Gand. Astrida va former les futures élites du pays. Les élèves de cet établissement, en particulier ceux destinés à l'administration, sont en majorité des Tutsi. L'accès privilégié à l'école et aux études supérieures est ainsi ouvert sur une base raciste : les Tutsi sont des « chefs nés », ils ont le « sens du commandement ». Une petite élite tutsi se constitue, mais elle est loin de représenter l'ensemble des Tutsi, dont une majorité reste, comme les Hutu, soumise à cette fraction de dirigeants contrôlée par le colonisateur.

Dès les années 1920, des notables rwandais aident l'administration belge et les Pères blancs à réduire le pouvoir du roi. Celui-ci est contraint d'accepter la liberté de religion, mais il continue à s'opposer au christianisme. Il doit accepter la suppression de plusieurs

attributs de la monarchie, fondés sur le ritualisme. En 1928, l'administration coloniale simplifie la structure politique du pays. Elle supprime les hiérarchies lignagères qui, depuis des siècles, assuraient la cohésion du système monarchique. Au pouvoir des trois chefs – chef des terres, chef des herbes, chef de l'armée, le premier hutu, les deux derniers le plus souvent tutsi –, elle substitue un chef unique, exclusivement tutsi placé à la tête d'unités administratives, les chefferies, chacune divisée en sous-chefferies. Cette réforme administrative entraîne une bureaucratisation du pays et une exclusion presque totale des Hutu. Le quiproquo ethnique part de cette prémisse : la sélection de chefs coutumiers selon un clivage en partie enraciné sur une structure lignagère. En outre, les anciens tributs sont supprimés et remplacés par une taxe d'une journée hebdomadaire de travail (*uburetwa*) et par la réquisition d'hommes adultes pour des travaux d'intérêt public non rémunérés (*akazi*), une réforme qui entraîne une émigration massive vers le Congo, l'Ouganda et le Tanganyika¹⁶. En 1931, à la demande de monseigneur Classe, le *mwami* Musinga est destitué par le vice-gouverneur Voisin. Son fils, Rudahigwa, qui s'est converti au catholicisme, est proclamé *mwami* et reçoit de monseigneur Classe son nom de règne Mutara. Le rituel dynastique est supprimé. Les dignitaires de la cour, et après eux un grand nombre de Rwandais, se convertissent au catholicisme : c'est la « Tornade du Saint-Esprit ». « La désacralisation de la royauté rwandaise la vidait du contenu culturel et politique qui, par le passé, avait réussi à maintenir une certaine unité nationale¹⁷. »

L'administration coloniale exploite la centralisation de l'ancien royaume rwandais pour maintenir son contrôle et en tirer le meilleur profit. Elle simplifie la représentation de la royauté, la plaque sur sa vision européenne d'une société féodale constituée par sédimentation de trois couches successives, chacune identifiée à une race : les Twa, des pygmées vivant dans la forêt ; les cultivateurs hutu défrichant le sol ; les pasteurs tutsi venus du Nord avec leurs troupeaux et asservissant les Hutu. Pour appuyer ce mythe racial, produit d'une culture coloniale et missionnaire qui réduit une société complexe à

16. Filip REYJENS, *Pouvoir et droit au Rwanda, droit public et évolution politique 1916-1973*, Tervuren, MRAC, 1994, p. 141.

17. KIMONYO, *Rwanda. Un génocide populaire*, op. cit., p. 30.

une lutte entre deux « races » identifiées par des critères somatiques¹⁸ (le mot « ethnique » n'apparaît pas encore dans ce discours), les Belges et les missionnaires contribuent à la rédaction d'une histoire imaginaire du Rwanda reposant sur le fantasme d'un empire féodal Hima. Cette histoire est fabriquée à partir de la théorie hamitique, en vogue depuis Speke. Avec la bénédiction de monseigneur Classe, l'abbé Alexis Kagame rédige la première historiographie du Rwanda. Les Tutsi, que les anthropologues prétendent identifier par la taille, la couleur de la peau, la chevelure et la forme du crâne, seraient venus d'Éthiopie et d'Égypte avec leur bétail. Ces Hamites deviennent des Africains « non nègres ». C'est ainsi que le champ social du Rwanda est investi par des mythes qui font passer des idéologies racistes pour des faits d'histoire. À force de répéter aux Tutsi qu'ils appartiennent à une élite et aux Hutu qu'ils sont inférieurs, chaque membre de la société rwandaise finit par se forger une identité ethnique, et deux groupes qui jadis cohabitaient dans des différences acceptées en viennent à se méfier l'un de l'autre. Cette représentation ethnique n'est cependant pas partagée par l'ensemble de la société rwandaise. Pour la ratifier, l'administration belge décide, dans les années 1930, sous le prétexte de recenser les contribuables, d'enregistrer sur un livret d'identité l'appartenance de chaque homme adulte du Rwanda. Chacun doit indiquer le groupe auquel il a conscience d'appartenir. Environ 15 % se déclarent Tutsi, 84 % Hutu, 1 % Twa. L'élite tutsi, qui bénéficie du soutien de l'administration belge, ne représente en fait que 50 000 personnes, alors que les 250 000 autres Tutsi sont des paysans pauvres, comme la majorité des Hutu. Dès lors, la plupart des Rwandais adultes sont conscients d'être Hutu ou Tutsi et se perçoivent comme tel. Cette empreinte identitaire est marquée en une génération et transmise par les adultes à leurs enfants. La mutation d'une identité lignagère en une identité ethnique, mutation qui opère brutalement une déchirure du tissu social rwandais, est bien une création du colonialisme. Elle met en place, selon l'expression de Gérard Prunier, « une racialisation de la conscience » : « En dernier ressort, nous pouvons dire que les Tutsi et les Hutu se sont massacrés les uns les autres plus pour correspondre à une certaine

18. Jean HIERNAUX, *Les Caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi*, Bruxelles, ARSOM, seconde série, n° 52, 1954.

vision qu'ils avaient d'eux-mêmes, des autres et de leur place dans le monde que pour des intérêts matériels¹⁹. » Cette fracture sociale provoquée est la cause première du génocide.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, une famine frappe la quasi totalité du pays (les estimations du nombre de morts divergent : de 50 000 à 300 000). En 1946, l'Assemblée générale des Nations unies transforme l'ancien mandat de la SDN pour le Ruanda-Urundi en tutelle. La Belgique est contrainte à investir pour combler le retard économique du pays. Les rapports du Conseil de tutelle de l'ONU restent néanmoins de plus en plus critiques à l'égard de la politique coloniale belge. Si la société se modernise peu à peu, la discrimination contre les Hutu se maintient, en particulier dans l'éducation. Les plus brillants élèves hutu ne peuvent poursuivre des études que dans les séminaires. C'est là que se forme une contre-élite hutu. Séminaristes contre Astridiens, tel est le point de départ de la consolidation de cette fracture de la société rwandaise. Afin de s'émanciper de l'oppression coloniale, l'élite hutu s'en prend seulement à l'identité tutsi, qu'elle juge responsable de son inféodation. Parallèlement, le personnel missionnaire n'est plus le même : les prêtres conservateurs français ont été peu à peu remplacés par de jeunes prêtres flamands de la gauche catholique, qui se sentent plus proches des paysans hutu que des éleveurs tutsi et qui transposent volontiers au Rwanda leur propre combat régionaliste : ils défendent la cause du « peuple majoritaire hutu ».

La rupture est provoquée dans la seconde moitié des années 1950, alors que l'indépendance du Rwanda est prévisible à court terme. La Belgique vient à douter de la fidélité de l'élite tutsi, trop sensible aux théories socialistes, comme nombre d'Africains impatientes de se libérer de l'emprise coloniale. Elle entend préserver ses privilèges économiques et politiques dans un Rwanda indépendant et elle craint de ne pas y parvenir si l'élite tutsi, séduite par les sirènes de l'anticapitalisme, prend le pouvoir. L'Église catholique, qui a transformé le Rwanda en un royaume chrétien, s'inquiète également du monopole tutsi sur le clergé rwandais. Monseigneur Classe est mort en 1945. Son successeur à la tête de l'Église rwandaise, monseigneur

19. PRUNIER, *op. cit.*, p. 56.

André Perraudin, d'origine suisse, soutient activement la cause « du peuple majoritaire hutu ». En 1953 et 1956, afin de préparer la démocratisation du pays, les autorités belges imposent des élections pour le recrutement de conseils aux différents postes administratifs. Ces deux élections opèrent un renversement administratif : la majorité des chefferies et sous-chefferies sont attribuées à des Hutu. Les revendications des leaders hutu se précisent. En 1957, sept intellectuels hutu publient un *Manifeste des Bahutu*²⁰. Ce texte dénonce le monopole tutsi, réclame la démocratie et se fonde sur le mythe hamitique pour revendiquer la domination de la majorité hutu. Dans une lettre de février 1959 précédant le carême, monseigneur Perraudin condamne l'inégalité des races au Rwanda.

Sous la pression des Nations unies, la Belgique doit aménager la passation du pouvoir dans les meilleures conditions de sécurité. Elle se prononce en faveur des Hutu et inverse le discours ethnique : hier de race supérieure, les Tutsi deviennent une minorité d'envahisseurs. Un clivage divise le mouvement révolutionnaire hutu en deux courants : l'un analyse le conflit en termes de races, l'autre en termes de classes – le premier parti créé en 1957, l'Aprosama, demande la promotion sociale des masses. La mort – accidentelle ou criminelle – du *mwami* Rudahigwa à Bujumbura, en septembre 1959, suivie de l'intronisation de son frère, Kigeri V Ndahindorwa, ouvre le processus révolutionnaire. Trois autres partis sont formés : l'Union nationale rwandaise (UNAR), monarchiste et hostile à la Belgique, qui exige une indépendance rapide et une monarchie constitutionnelle ; le Rassemblement démocratique rwandais (RADER), parti d'intellectuels favorable à la Belgique qui rassemble des Astridiens et des Hutu ; le Parti du mouvement de l'émancipation hutu (Parmehutu), ancien mouvement social Muhutu de Grégoire Kayibanda, ouvertement raciste, qui lutte pour l'hégémonie de la race hutu, exige l'abolition de la monarchie et l'exclusion des Tutsi d'un pouvoir qu'ils ont jusqu'alors monopolisé.

Le cycle des massacres est inauguré en novembre 1959 à Gitarama. La violence gagne rapidement la plus grande partie du pays. Des milliers de Tutsi sont massacrés, leurs maisons incendiées,

20. Le préfixe *ba* indique le pluriel, *mu* le singulier.

leurs biens pillés. 120 000 sont déportés dans le sud-ouest du Rwanda, dans le Bugesera – le premier camp de réfugiés est installé à Nyamata. 250 000 Tutsi ainsi que de nombreux Hutu fuient vers les pays voisins, au Burundi, au Congo et en Ouganda. L'administration belge craint un coup d'État tutsi. Elle fait venir des troupes du Congo. Le Rwanda passe sous le commandement du lieutenant-colonel Guy Logiest. Nommé « résident spécial » du Rwanda, celui-ci a pour objectif d'abolir la monarchie, de liquider l'élite tutsi et de transférer son pouvoir au Parmehutu. Ses premières mesures provoquent une nouvelle vague d'émigration : 20 000 en avril 1960. Des élections communales sont organisées en juin de la même année. Logiest fait ouvertement campagne pour le Parmehutu. Ce parti remporte les élections ; mais, dans les provinces de l'Est et dans une partie du nord et du sud du pays, l'abstention dépasse les 50 %. Avec la complicité du résident spécial, le Parmehutu proclame l'abolition de la monarchie et l'instauration de la république. Il forme un gouvernement dirigé par Kayibanda. En septembre, des élections législatives et un référendum légalisent ce coup d'État, plaçant le Conseil de tutelle de l'ONU, qui avait demandé une politique de réconciliation nationale, devant le fait accompli. Le 1^{er} juillet 1962, le Rwanda devient une république indépendante et Kayibanda est nommé président. C'est la fin de la tutelle belge sur le territoire du Ruanda-Urundi et de l'aristocratie tutsi. Ce changement politique n'est pas une « révolution sociale », comme le clame le Parmehutu, mais un transfert ethnique du pouvoir sous la houlette de la Belgique qui maintient d'excellentes relations avec la république hutu.

La Première république (1962-1973)

Dès l'indépendance, le Parmehutu exprime ouvertement une idéologie raciste anti-tutsi. La propagande officielle présente le Tutsi comme un étranger qui, pendant des siècles, a opprimé le peuple hutu. Dès 1961, des réfugiés tutsi lancent des incursions à la frontière du Rwanda, surtout à partir du Burundi. Le pouvoir gonfle ces incidents mineurs pour les transformer en une menace vitale pour le pays. Elle saisit ce prétexte pour arrêter et exécuter les diri-

geants de l'UNAR et du RADER, et renforcer les mesures de discrimination contre les Tutsi. Peu à peu, au-delà du petit groupe de notables tutsi, le cercle d'exclusion s'étend à tous les Tutsi. Les cartes d'identité, qui auparavant garantissaient leurs privilèges, deviennent l'instrument de leur discrimination. Le jour de Noël 1964, des réfugiés tutsi mènent un raid à partir du Burundi dans la région de Bugesera, une attaque sans lendemain qui entraîne des représailles massives : plusieurs milliers de civils sont massacrés à Gikongoro²¹. Bertrand Russell considère ces meurtres comme « le massacre le plus horrible et le plus systématique dont nous avons eu l'occasion d'être témoins depuis l'extermination des Juifs par les nazis²² ». Pour la première fois, on traite les Tutsi de *inyenzi* (cafards, cancrelats, des insectes qui se déplacent la nuit). Jusqu'en 1967, date à laquelle les incursions cessent, les Tutsi du Rwanda sont agressés pour la seule raison qu'ils sont Tutsi. En sept ans, 20 000 d'entre eux sont massacrés, plus de 300 000 fuient le Rwanda. Les uns quittent l'Afrique et tissent à travers le monde un réseau d'exilés. Les autres demeurent dans les pays frontaliers. Le cycle de violence périodique, amorcé en 1959, a un double effet sur la population : il développe la conscience d'appartenance ethnique et enclenche un cycle de vengeances.

Après avoir liquidé les deux partis à dominance tutsi et supprimé l'Aprosoma, le Parmehutu doit affronter la montée du régionalisme. En majorité originaires du centre (Gitarama) et du sud du pays, ses membres se heurtent aux dirigeants du nord (Ruhengeri) dont les terres avaient été saisies dès la fin du XIX^e siècle par des chefs tutsi. Le groupe de Gitarama parvient à contenir ses rivaux du nord par une pratique de népotisme régionaliste. La jeune république se trouve dans une situation économique précaire. Privée de l'aide financière de la tutelle belge et d'une administration compétente après la liquidation de l'aristocratie tutsi, sans capitale réelle – jusqu'alors, la capitale du Burundi, Bujumbara, était celle du Ruanda-Urundi –, elle parvient néanmoins à améliorer sa situation en expropriant les terres des Tutsi tués ou exilés, en intensifiant

21. Jean-Pierre CHRÉTIEN (dir.), *Rwanda, Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995, p. 122.

22. Frank CHALK et Kurt JONASSOHN, *The History and Sociology of Genocide*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1990, p. 386.

l'agriculture et en étendant la surface des terres cultivables. Le pays reste cependant l'un des plus pauvres de la planète. Kayibanda sent le pouvoir lui échapper. Il tente d'exploiter la situation au Burundi pour cimenter la nation autour de la « révolution sociale ». Dans ce pays en effet, en avril 1972, en réponse à un massacre de Tutsi dans le sud du pays, l'armée et des milices de jeunes révolutionnaires exterminent les rebelles. Dans le reste du Burundi, les massacres de Hutu prennent un caractère sélectif. La répression « se mue en actes quasi génocidaires visant à liquider purement et simplement la presque totalité des Hutu instruits ou semi instruits²³ ». Le gouvernement rwandais dénonce ces crimes et lance une campagne de haine anti-tutsi. Mais les violences racistes sont détournées en conflit régional : gens du Nord contre gens du Centre et du Sud. Le 5 juillet 1973, le commandant en chef de l'armée, Juvénal Habyarimana, dirige un coup d'État non violent qui renverse Kayibanda. C'est une revanche des nordistes contre les centristes et sudistes du Parmehutu. Deux jours plus tard, la Deuxième République est proclamée.

La Deuxième République. Première période (1973-1990)

Le Rwanda devient un État centralisé à parti unique, dirigé par le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) d'Habyarimana. Le pays est alors divisé en dix préfectures – une onzième, Kigali, a été ajoutée en 1992 –, chacune d'elles en sous-préfectures et celles-ci en communes. Le Rwanda compte cent quarante-cinq communes, chacune sous la direction d'un bourgmestre et morcelée en secteurs de cinq mille habitants. Chaque secteur regroupe cinq cellules de mille personnes et un comité de cinq personnes contrôle chaque cellule. Ce maillage administratif serré place la population sous surveillance. Les adultes sont contraints d'exécuter, le samedi matin, des travaux d'intérêt communal, l'*umuganda* – un héritage des corvées imposées par l'administration coloniale : *uburetwa* et *akazi* –, et de participer à des séances de

23. René LEMARCHAND et David MARTIN, *Génocide sélectif au Burundi*, Londres, Minority Rights Group, 1974.

propagande²⁴. Le pouvoir repose sur l'armée et sur l'Église. Les forces armées rwandaises (FAR) comptent alors 7 000 soldats, dont 1 500 forment la garde présidentielle, en majorité des hommes originaires du Nord. L'Église catholique a converti plus de 60 % de Rwandais. Si les prêtres, religieux et religieuses formés pendant la période coloniale sont encore en majorité tutsi, les évêques sont surtout hutu – sept sur neuf en 1994. Les fidèles des Églises protestantes représentent 18 % de la population. Le haut clergé soutient le président Habyarimana de façon tellement visible que des prêtres et des évêques sont membres du MRND. Le pouvoir est aux mains des notables, rassemblés autour du président. Ils sont en majorité originaires du Nord, plus précisément de la région d'origine d'Habyarimana et de sa femme, Agathe. On les appelle l'*akazu* – la « petite maison ». Ils mettent en place des réseaux politiques et économiques qui leur assurent en outre des ressources illicites : trafic d'armes, de drogue, de gorilles du parc de la Virunga²⁵. Cette dictature mafieuse obtient néanmoins de bons résultats. L'embrigadement de l'*umuganda* permet, de 1974 à 1986, une croissance qui justifie l'aide internationale. Le régime politique est perçu à l'étranger comme honnête et dynamique, et il obtient une aide financière internationale considérable qui lui permet de développer l'économie, de moderniser le pays et de faire de Kigali une véritable ville. Pendant douze ans, le Rwanda est une « vitrine de la coopération internationale²⁶ ».

Le coup d'État de 1973 semblait amorcer un processus de réconciliation nationale. Cependant, si le discours officiel dénonce les antagonismes, ethnique comme régional, en pratique la rupture n'est pas totale et l'ostracisme à l'égard des Tutsi est maintenu. Dès sa formation, le gouvernement doit résoudre la question du retour des réfugiés partis en février et mars 1973. À la demande du président Idi Amin Dada, une délégation rwandaise se rend à Kampala pour régler le retour des 70 000 Rwandais réfugiés en Ouganda. Le Rwanda tergiverse, arguant de la surpopulation du pays, et accepte seulement de reprendre quelques réfugiés. Le traitement

24. Human Rights Watch et Fédération internationale des droits de l'homme, *Aucun témoin ne doit survivre. Le Génocide au Rwanda*, textes rassemblés par Alison Des Forges, Paris, Karthala, 1999, p. 56.

25. Colette BRAECKMAN, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994, pp. 110-111.

26. KIMONYO, *Rwanda. Un génocide populaire*, op. cit., p. 93.

de la question des réfugiés, l'interdiction presque totale de leur retour et la spoliation de leurs biens par les préfets et bourgmestres s'opposent au discours de réconciliation ethnique exprimé dès le début de la Deuxième République. Autre contradiction avec le discours officiel, le gouvernement soulève également la question de l'identité ethnique. Si une majorité de citoyens sont à l'évidence identifiés hutu ou tutsi, d'autres ont choisi l'identité ethnique qui leur convenait. En effet, il était difficile de leur attribuer d'office une identité, surtout en cas de mariages mixtes, le plus souvent d'hommes hutu avec des femmes tutsi. Le régime Habyarimana remet en question le marquage ethnique : nombre de Tutsi sont accusés de se faire passer pour des Hutu.

Cette image d'un État-paysan en plein développement masque une réalité plus sombre. La démographie est galopante, la plus élevée d'Afrique : 3,8 % par an. Le nombre d'habitants double presque tous les vingt ans : 2 400 000 habitants en 1962, 7 148 000 en 1991. L'interdiction, faite par l'Église, de toute contraception favorise également le développement du sida dès les années 1980. La majorité de la population reste pauvre et continue à s'appauvrir, puisque la surface cultivable demeure la même et que l'inégalité sociale est de plus en plus nette. Plus de 90 % des Rwandais vivent de l'agriculture. 16 % des propriétaires les plus riches possèdent 43 % des terres, et les plus démunis tentent de survivre en cultivant des surfaces de plus en plus réduites – elles sont, en moyenne, de inférieures à 7 500 m². Cet appauvrissement constitue un obstacle aux mariages, puisque la coutume veut qu'un homme ne se marie que s'il possède de la terre²⁷. Les rapports sociaux se tendent, au sein même des familles. L'État est confronté à une criminalité croissante et au développement des sectes. Des groupes de plus en plus nombreux sont exclus par le régime. En 1991, plus de la moitié de la population rwandaise a moins de vingt ans, une jeunesse sans perspective d'avenir.

À la fin des années 1980, les difficultés économiques augmentent. Le prix du café – qui représente 80 % des rentrées en devises du Rwanda – baisse sur le marché mondial. La situation est aggravée par

27. KIMONYO, Rwanda. *Un génocide populaire*, op. cit., p. 93.

une famine due à la sécheresse dans le Sud – préfecture de Gikongoro. Endetté, le Rwanda est contraint d'accepter les mesures fiscales très strictes que lui imposent la Banque mondiale et les bailleurs de fonds, un programme d'ajustement structurel qu'il ne parvient pas à remplir. La dévaluation se poursuit. Le pouvoir d'achat des élites urbaines se réduit, la Banque mondiale et le FMI suppriment leur aide. L'argument ethnique, jusqu'alors contenu, ressort afin de fournir à la population une explication à ce déficit économique. Des groupes de plus en plus nombreux sont exclus par le régime qui reprend sa politique de discrimination à l'égard des Tutsi et des Hutu qui ne sont pas originaires du Nord. La corruption des fonctionnaires aggrave le ressentiment d'une opposition interne qui réagit à ces pressions en se structurant et en réclamant l'instauration du multipartisme. En juin 1990, au sommet africain de La Baule, le président Mitterrand déclare que le soutien de la France à l'Afrique est conditionné à l'acceptation du pluralisme démocratique. Habyarimana nomme une commission chargée d'étudier une réforme de la constitution. C'est à ce moment, alors que le régime du président Habyarimana est ébranlé, que des troupes du FPR pénètrent au Rwanda.

Accélération du processus génocidaire (octobre 1990-avril 1994)

Plusieurs facteurs se conjuguent et s'entremêlent à la crise socio-économique et politique pour, en trois ans et demi, transformer une pratique de discrimination ethnique en une menace imminente de génocide, un État totalitaire en État criminel :

- l'attaque du FPR, le 1^{er} octobre 1990, facteur déclenchant l'accélération du processus ;
- le soutien inconditionnel de la France au président Habyarimana ;
- le multipartisme ;
- la diffusion par les médias du venin de la peur et de la haine, la création de milices, le développement de l'armée et l'armement de la population ;
- l'ingérence de la communauté internationale dans les affaires intérieures du Rwanda ;

- et, *in fine*, en octobre 1993, la création de l'instrument qui pense, façonne et planifie le génocide : le Hutu Power.

L'attaque du FPR

En 1990, la diaspora rwandaise représente 600 000 personnes. La plupart vivent dans les pays limitrophes du Rwanda : le Burundi, l'Ouganda, le Zaïre et la Tanzanie. En Tanzanie, le gouvernement a favorisé l'intégration des réfugiés rwandais. Dans les autres pays, leur situation demeure précaire. Mais c'est en Ouganda que résident la majorité des réfugiés. Des liens historiques et lignagers unissent Rwandais et Ougandais. De 1920 à 1950, 200 000 personnes, en majorité des Hutu, y ont émigré. De 1952 à 1959, les émigrants sont surtout des Tutsi. La première vague importante de réfugiés arrive après les premiers massacres de Tutsi de novembre 1959. La plupart sont confinés dans des camps près de la frontière du Rwanda. C'est parmi eux que se recrutent les hommes qui lancent les premières incursions au Rwanda en 1961 et 1962. Le gouvernement ougandais, alors dirigé par Milton Obote, dénonce ces attaques menées à partir de l'Ouganda. Mais celles-ci continuent, et comme chacune provoque en réplique des massacres, le flot des réfugiés tutsi ne tarit pas : 7 600 entre mai et septembre 1962. Le gouvernement ougandais ouvre alors de nouveaux centres d'accueil, ce qui entraîne des tensions avec la population ougandaise et les premiers immigrants hutu, bien intégrés depuis plus plusieurs décennies. Après le coup d'État d'Idi Amin Dada en janvier 1971, les relations entre le nouveau régime et les réfugiés sont d'abord cordiales. Le dictateur puise dans le vivier des camps pour recruter des soldats réguliers et irréguliers, ce qui provoque l'hostilité d'une grande partie de la population ougandaise contre les réfugiés. En 1982, Obote, qui est revenu au pouvoir, expulse des dizaines de milliers de Tutsi au Rwanda. Habyarimana les fait enfermer dans un *no man's land* où ils sont décimés par la maladie et la faim. L'armée rwandaise, raconte Vénuste Kayimane, « prélevait chaque jour et chaque nuit son lot de victimes, qu'elle torturait et jetait en pâture aux crocodiles du lac Nasho²⁸ ». La plupart des jeunes

28. Vénuste KAYIMANE, *France-Rwanda : les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*, Paris, Dagorno, 2001, p. 67.

gens tentent de s'enfuir de ce mouvoir pour rejoindre l'Armée de résistance nationale (ANR) de Yosewi Museveni. Leur nombre va croissant jusqu'à constituer le tiers des effectifs de cette guérilla en 1986, lorsque Museveni renverse le régime d'Obote. En décembre 1987, les militants rwandais en exil en Ouganda créent le Front patriotique rwandais (FPR), qui se fixe pour objectif le retour des réfugiés au Rwanda, si nécessaire par la force. Le FPR s'organise rapidement. Grâce à la formation militaire que lui a offert sa participation à l'ANR, il constitue sa propre armée. À Washington, en août 1988, un congrès mondial des réfugiés rwandais adopte une résolution sur le droit au retour. Les exilés demandent à Kigali de les autoriser à revenir au Rwanda, mais le gouvernement rwandais continue à invoquer l'implosion démographique et le manque d'espace pour refuser. Le FPR décide alors de préparer ce retour par une intervention armée. Cette armée est commandée par le général Fred Rwigyema (« commandant Fred »), personnage charismatique, et par son ami Paul Kagame, un fils d'exilés tutsi issus d'un clan royal. Tous deux ont quitté Gitarama en 1959. Ancien adjoint du service de renseignement de l'ANR, Kagame est envoyé en stage aux États-Unis en 1989. Le commandant Fred dirige une armée de 7 000 hommes, la moitié formés dans l'ANR et démobilisés après 1986. En 1990, le moment semble opportun pour opérer un retour en force au Rwanda : après son échec en Somalie, la communauté internationale – et singulièrement les États-Unis – hésite à intervenir dans un conflit armé en Afrique. De juillet à septembre, le FPR mobilise ses hommes. Museveni, qui ne peut ignorer le projet du FPR, compte sur le silence des États-Unis qui s'appuient sur l'Ouganda pour les aider à renverser le régime islamique fondamentaliste du Soudan. Cette intervention ne surprend pas Habyarimana qui l'attend plus qu'il ne la redoute. Depuis la mi-septembre 1990, l'armée rwandaise (FAR) stationnée à la frontière avec l'Ouganda est avertie de l'imminence d'une attaque. Elle réclame des renforts et n'en obtient pas, puisque Habyarimana compte sur l'invasion pour souder la population contre l'ennemi et surmonter ainsi la crise du régime. En fait, le FPR tombe dans un guet-apens.

Le 1^{er} octobre 1990, 2 500 soldats du FPR franchissent la frontière et marchent sur Kigali sans rencontrer de résistance. Ils se désignent

sous le nom de *inkontanyi* (invincibles), du nom d'une ancienne milice royale. Dès les premiers accrochages, les 5 200 hommes du FAR écrasent les troupes du FPR, insuffisamment armées. Le commandant Fred est tué le deuxième jour et ses soldats se replient en désordre. Contacté aux États-Unis, Kagame revient en hâte organiser la retraite. Il regroupe les restes de son armée dans une région inaccessible du nord-ouest du Rwanda et demande au président Museveni, qui, accusé de soutenir financièrement et militairement le FPR, a fermé la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda dès le début de l'offensive, de l'autoriser à replier une partie de ses effectifs en Ouganda²⁹.

Cette attaque sert de prétexte à Habyarimana pour appeler la population à lutter contre la menace des « féodaux tutsi ». Dans la nuit du 4 au 5 octobre, alors que le FPR est encore à soixante-dix kilomètres de Kigali, des tirs retentissent dans la capitale. Le lendemain matin, le gouvernement annonce qu'il a repoussé une infiltration ennemie. Cette mise en scène a pour but de tromper la presse internationale en dramatisant la situation. L'argument ethnique est à nouveau brandi. En dépit des déclarations hypocrites du président, qui refuse de tenir pour responsables de l'attaque du FPR « nos frères et sœurs, quel que soit leur groupe ethnique », le ministre de la Justice affirme que les Tutsi, ainsi que des Hutu, sont complices des envahisseurs, ce qui permet de traquer un ennemi imaginaire à travers le pays et d'arrêter des milliers de personnes qui sont incarcérées pendant des mois, certaines torturées et/ou tuées³⁰.

La manœuvre d'Habyarimana lui permet d'obtenir une aide militaire étrangère immédiate du Zaïre, de la Belgique et de la France. Indisciplinés, les soldats zaïrois sont vite renvoyés. Le contingent belge est rappelé un mois après, ses ressortissants évacués. En revanche, les soldats français demeurent au Rwanda et deviennent le principal soutien du régime. Revenues en Ouganda, les troupes du

29. O. OTONNU, « An Historical Analysis of the Invasion by the Rwanda Patriotic Army (RPA) », in Howard ADELMAN & Astri SUHRKE (dir.), *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*, New Brunswick (N. J.), Transaction Publishers, 1999, pp. 31-49. Le sigle APR est peu usité par les historiens qui, pour éviter les confusions, regroupent dans le sigle FPR les fractions politique et militaire de ce parti.

30. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 64.

FPR se reconstituent. Ses soldats sont en majorité, mais pas exclusivement, des Tutsi. Le FPR est soutenu financièrement par la diaspora tutsi qui lui envoie des recrues. Sa propagande n'est cependant pas faite sur une base ethnique : elle privilégie une solidarité des Rwandais. Kagame renonce à une offensive frontale et lance de brèves incursions au Rwanda, une tactique de harcèlement qui se poursuit les mois suivants.

Le soutien de la France

L'intervention de la France dans ce pays, qui n'a pas été une de ses colonies, ne relève pas de mobiles humanitaires mais d'une politique globale en Afrique. Le Rwanda fait partie du pré carré de la francophonie. L'Élysée estime que celle-ci est menacée par les « Anglo-Saxons » qu'incarne le président ougandais, Museveni. C'est ce « syndrome de Fachoda », héritage des conquêtes coloniales du XIX^e siècle, qui inspire la politique française dans la région des Grands Lacs. Le Rwanda représente également pour la France une base solide pour gérer les crises du Zaïre, en pleine décomposition politique. La France a été le premier pays à reconnaître le pouvoir issu du coup d'État de 1973. L'ambassadeur de France à Kigali, Georges Piquet, aurait alors soutenu le général Habyarimana³¹. En 1975, les deux pays signent un accord de coopération militaire que l'on fera jouer en 1990 comme accord de défense. Dès lors, les ambassadeurs se succèdent, autant d'amis personnels du président Habyarimana : Henri Manière (1976-1982), Georges Martres (1982-1992) et Jean-Michel Marlaud (1992-1994). Martres condamne vigoureusement l'attaque du FPR. Son engagement au côté du régime influence le cours des événements qui conduisent au génocide : il incite les Français présents au Rwanda (surtout ceux réunis dans la section française de l'Union des Français de l'étranger) à soutenir la dictature. Il affirme, témoigne Vénuste Kayimane, que la France ne permettra pas la victoire des *inienzy*³². En 1979, le neuvième sommet franco-africain se tient à Kigali, sous la coprésidence de la France et du Rwanda. À partir de 1981, avec l'élection

31. KAYIMANE, *France-Rwanda, op. cit.*, p. 49.

32. *Ibid.*, p. 127.

de François Mitterrand, les relations franco-rwandaïses sont encore plus étroites, renforcées par l'amitié entre les fils des deux présidents : Jean-Christophe Mitterrand et Jean-Pierre Habyarimana. La France est informée de la persécution ethnique contre les Tutsi, de l'expulsion des réfugiés rwandais d'Ouganda et des préparatifs d'attaque du FPR. L'Élysée et les responsables de l'armée française perçoivent l'attaque du 1^{er} octobre 1990 comme un cas d'école du complot anglo-saxon visant à déstabiliser le domaine francophone. La France intervient au Rwanda pour aider un pays allié victime d'une invasion étrangère. La mission militaire française, envoyée sous le nom de code « Noroît », est officiellement là pour protéger les ressortissants étrangers. En fait, elle a pour mandat d'aider les FAR à gagner la guerre. Après avoir assuré la protection et l'évacuation de ses nationaux et des étrangers, le contingent français, initialement constitué de parachutistes de la Légion étrangère venus de Bangui, est vite renforcé par des détachements des « forces spéciales ». L'instruction des FAR est confiée à un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) – une trentaine d'hommes –, basé à Ruhengeri à partir du 20 mars 1991³³. Le DAMI est chargé d'entraîner l'armée rwandaïse et de former des instructeurs. Les militaires français enseignent aux soldats rwandais l'art de la guerre, mais aussi des techniques d'interrogatoire des prisonniers et de contrôle de la population civile.

Le multipartisme

L'attaque du FPR survient au moment où le président Habyarimana est prêt à accepter le multipartisme. Pour l'instituer, un référendum est prévu pour juin 1991. Le processus amorcé dès juillet 1990 révèle le dynamisme d'une opposition hutu. La priorité étant donnée à la division Nord-Sud, des alliances d'affaires et des relations amicales se sont tissées au Sud entre Hutu et Tutsi et les mariages mixtes entre les deux groupes sont plus nombreux que sous la précédente république. Des partis politiques se forment : le Mouvement démocratique républicain (MDR), résurgence de l'ancien

33. Géraud de LA PRADELLE, *Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Paris, Les Arènes, 2005, p. 309.

Parmehutu ; le Parti social-démocrate (PSD), implanté dans le Sud et rassemblant une majorité hutu, mais aussi des Tutsi ; le Parti libéral (PL), au recrutement urbain, des hommes d'affaire Tutsi et des personnes issues de mariages mixtes ; le Parti démocrate-chrétien, que l'Église catholique ne soutient guère. Les appartenances régionales divisent autant que les appartenances ethniques. Le pays se découpe en zones politiques : au Nord, les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba restent fidèles au MRND ; au Centre, au Sud et dans une partie de l'Ouest, celles de Gitarama, Butare, Gikongoro et Kibuye sont contrôlées par les partis d'opposition ; dans les préfectures de Cyangugu, Kigali rural et Kibungo, la coloration politique est variée. Le 10 juin 1991, une nouvelle constitution autorise le multipartisme. Cette ouverture démocratique entraîne une réaction de l'*akazu*, qui, avec le soutien occulte de Habyarimana, hostile à toute démocratisation, forme en mars 1992 la Coalition pour la défense de la République (CDR). Ce parti raciste et radical demande aux Hutu de prendre leur destin en main. Il se fixe trois objectifs : regrouper les partisans d'une vision raciste du Rwanda ; jouer la carte ethnique pour éluder les problèmes politiques posés par le régionalisme et les questions économiques, en accusant les Tutsi de tous les maux ; focaliser les passions populaires sur la guerre contre les « envahisseurs »³⁴. En dépit de la résistance d'Habyarimana, un gouvernement de coalition est formé en avril 1992. Le MRND conserve neuf des dix-neuf postes ministériels et le contrôle des préfectures et des communes. Le nouveau gouvernement s'efforce, en dépit des obstacles qu'il rencontre, de redresser les injustices les plus flagrantes du système.

Les médias de la haine et la formation de milices

La guerre civile ouverte en octobre 1990 est à la fois la cause et le prétexte de la diffusion intensive d'une propagande dont le but est la prise d'une conscience identitaire par la population hutu. La presse et la radio développent *ad nauseum* les mêmes thèmes. L'organe le plus virulent est le journal *Kangura* (« Réveillez-les »), animé par Hassan Ngeze et financé par la CDR. Sur les quarante-deux journaux

34. CHRÉTIEN, *Rwanda, Les médias du génocide*, op. cit., p. 228.

fondés en 1991 – tous bénéficiant de la liberté de la presse accordée à cette date –, onze sont contrôlés par l'*akazu*³⁵. Ces messages de haine, véhiculés en kinyarwanda, sont reçus par toute la population. 60 % des Rwandais savent lire et font la lecture à leurs voisins analphabètes. Pour être plus explicites, les articles sont accompagnés de caricatures que tous peuvent comprendre. La radio est cependant le moyen de propagande le plus efficace. Jusqu'en 1993, il n'existe qu'un seul poste, Radio Rwanda, voix du président et du gouvernement. En 1991, le FPR a sa propre station, Radio Muhabara, qui s'efforce de réduire les différences et les tensions entre Hutu et Tutsi, mais son émetteur ne couvre que le nord-est du pays. Après avril 1992, le gouvernement de coalition obtient un changement d'orientation de Radio Rwanda, ce qui contraint les radicaux à créer leur propre radio, qui n'émettra qu'à partir d'avril 1993.

Le thème central de cette propagande est la priorité accordée à l'identité ethnique présentée comme une donnée raciale. On ne peut échapper à sa race. Il existe une différence première entre Hutu – du groupe ethnique bantou – et Tutsi – du groupe hamitique-nilotique ou éthiopien. L'opposition entre les Hutu et les Tutsi est fondée sur cet archétype : les braves Bantous menacés par les perfides Hamites. La propagande revient sans cesse sur le mythe d'une solidarité tutsi qui, par le passé, a permis à ces féodaux d'exploiter les Hutu. Les Hutu sont le peuple majoritaire et la révolution hutu de 1959 est l'événement fondateur qui met un terme à la monarchie et au féodalisme. Les Tutsi ont volé le Rwanda à leurs propriétaires légitimes : ils n'ont pas le droit de vivre dans l'Afrique des Grands Lacs. Depuis l'indépendance, une guerre ethnique oppose les Hutu qui veulent seulement vivre dans leur pays et les Tutsi qui tentent de reprendre le pouvoir. Depuis octobre 1990, le FPR est passé à l'acte : il veut restaurer la monarchie et rétablir le contrôle des Tutsi sur les Hutu. Une victoire du FPR entraînerait le retour du féodalisme. Les Hutu seraient à nouveau les esclaves des Tutsi. On retrouve dans cette théorie du complot une version locale des *Protocoles des Sages de Sion*. L'ensemble FPR-Tutsi est diabolisé, un ennemi omniprésent, extérieur et intérieur. En décembre 1990, *Kangura* publie un texte

35. *Ibid.*, p. 45.

ouvertement génocidaire, une charte raciste intitulée *Les Dix commandements*, qui est déjà un programme d'action³⁶.

La guerre civile alimente cette propagande de haine et de peur : elle présente les Tutsi comme une menace pour la survie du peuple majoritaire. Les formulations deviennent paranoïaques et les rumeurs de plus en plus fantaisistes : le FPR projette d'instaurer une dictature par l'extermination de la majorité hutu ; il prévoit de tuer quatre à cinq millions de Hutu, les plus instruits d'abord ; le bain de sang est annoncé comme « la lutte de races finale³⁷ ». L'histoire, la religion, la guerre forment la trame d'un tissu de mensonges et de fantasmes. Cette stratégie de la désinformation se met à la portée de la population. Le discours utilise l'animalisation, la pornographie et la scatologie. Progressivement, les paysans hutu sont convaincus que le FPR va perpétrer un génocide des Hutu. Cette accusation en miroir prépare les esprits au génocide des Tutsi, qui va être perçu comme une mesure de légitime défense. Pour enfoncer le clou, les propagandistes soupçonnent l'existence d'un plan mis au point par les Tutsi et leurs apparentés pour exterminer les populations bantoues et étendre vers l'Est et le Sud l'empire nilotique d'Éthiopie. Les Tutsi sont présentés comme une variante cannibale des nazis, autre accusation en miroir, d'autant plus cynique que les radicaux se comportent comme les nazis et qu'on découvrira que Habyarimana et sa clique sont des admirateurs d'Hitler, et d'autant plus paradoxale que les Tutsi sont appelés par leurs accusateurs les « Juifs de l'Afrique ». Le discours prononcé le 22 novembre 1992 par Léon Mugesera, président du MRND dans la préfecture de Gisenyi, fief d'Habyarimana et de l'*akazu*, résume les thèmes de cette propagande criminelle : l'ennemi a pour objectif l'extermination des Hutu ; il ne faut pas le laisser envahir le Rwanda ; il ne faut pas non plus le laisser s'échapper comme on l'a fait en 1959, mais l'exterminer. Ce discours s'achève sur cette mise en garde : « Sachez que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est celui-là qui vous le coupera³⁸ ».

36. Le texte est reproduit dans CHRÉTIEN, *Rwanda, les médias du génocide*, op. cit., pp. 141-142.

37. *Ibid.*, pp. 321-325.

38. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 106.

Cette propagande facilite le recrutement de milices qui seront, comme la SS dans l'Allemagne nazie et l'Organisation spéciale sous le gouvernement jeune-turc, le bras armé du génocide. La formation de milices est une ancienne tradition rwandaise : les chefs de collines constituaient de petites troupes pour défendre leurs biens, mais celles-ci étaient alors au service du roi. Là, les milices dépendent des partis extrémistes. Le MRND transforme ses mouvements de jeunesse en une véritable organisation, les *interahamwe* (les « solidaires », « ceux qui luttent ensemble »), qui reçoit un entraînement militaire assuré par la garde présidentielle – mais aussi, à l'occasion, par des militaires français qui ne sont peut-être pas à même de percevoir qu'il s'agit d'irréguliers³⁹ – et une formation idéologique. La CDR a sa propre milice, les *impuzamugambi* (« ceux qui ont le même but »), le MDR les *inkuba* (la « foudre »). Comme les partis, les milices ont leur région. Les cibles sont soigneusement définies et les moyens nécessaires sont mis à la disposition des volontaires. Les actes de violence se multiplient : les miliciens pillent, extorquent et tuent. L'opposition au président dénonce les crimes d'un véritable escadron de la mort, baptisé « Réseau Zéro ». Comme les agresseurs sont souvent difficiles à identifier, l'armée accuse les « infiltrés » du FPR et leurs « complices de l'intérieur ». La population est encadrée par une bureaucratie qui dépend entièrement du pouvoir central de Kigali. En décembre 1991, une « commission pour l'identification des milieux ennemis » est créée. En septembre et octobre 1992, les bourgmestres ont reçu des préfets l'ordre de dresser des listes de personnes ayant quitté le pays clandestinement – sous-entendu pour rejoindre le FPR. Tous les suspects sont fichés, des Tutsi aux « Hutu mécontents » et aux « peuplades nilotiques de la région »⁴⁰.

Après les premiers massacres de Tutsi perpétrés au Mutara en octobre 1990, une seconde vague survient douze jours après une attaque du FPR, le 22 janvier 1991 : un assaut sur Ruhengeri qui lui a permis de libérer des détenus et de s'emparer d'équipement militaire avant de se retirer, le lendemain, en Ouganda. Les Bagogwe, un

39. Des instructeurs français auraient entraîné les *interahamwe* au maniement des armes blanches et à feu, ainsi qu'aux pratiques de commando (KAYIMANE, *France-Rwanda : les coulisses du génocide*, op. cit., pp. 126-127).

40. CHRÉTIEN, *Le Défi de l'ethnisme*, op. cit., p. 93.

groupe d'éleveurs tutsi qui vivent dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi, sont massacrés. Les tueries se poursuivent jusqu'au début de 1993. En mars 1992, à la suite de rumeurs répandues par Ferdinand Ndayimimana, qui contrôle les médias extrémistes, des Tutsi sont également massacrés au Bugesera. C'est à cette occasion que les *interahamwe* interviennent pour la première fois, ce qui permet à l'administration locale de demeurer en retrait. En août 1992, de nouveaux massacres sont perpétrés dans la région de Kibuye. Ces meurtres de masse offrent aux extrémistes l'opportunité d'éliminer leurs adversaires politiques et de renforcer la solidarité entre Hutu. Lorsque le gouvernement ou des organisations humanitaires enquêtent sur ces tueries, les autorités civiles se contentent de nier. Lorsque l'évidence est telle que le déni n'est plus possible, elles se retranchent derrière l'argument de la guerre civile ou invoquent les « haines tribales ancestrales » – une explication propre à satisfaire une communauté internationale convaincue par ses médias que c'est là un phénomène coutumier en Afrique – ou l'explosion spontanée d'une colère populaire devenue incontrôlable.

Ces massacres sont planifiés : les autorités locales organisent des réunions de sensibilisation ; puis un ordre est émis par l'autorité centrale, préfet ou même ministère de l'Intérieur ; les paysans hutu sont alors préparés par le bourgmestre à une expédition punitive⁴¹. Le vocabulaire utilisé pour appeler au meurtre fait référence à la vie quotidienne du paysan : un travail collectif de défrichage, de débroussaillage – la broussaille, ce sont les Tutsi soupçonnés de cacher des membres du FPR ou de les aider –, d'arrachage des mauvaises herbes, tous propos qui opèrent une déshumanisation de la future victime. Mais ces meurtres ont un mobile plus sordide : les victimes ont des terres, du bétail, et les tueurs s'en emparent comme butin.

Depuis le début de la guerre civile, les effectifs de l'armée rwandaise ont presque décuplé : 5 200 soldats en octobre 1990, 15 000 à la mi-1991, 50 000 à la mi-1992. Les dépenses militaires, qui représentaient 15 % du budget de l'État en 1990, en dévorent 70 % en 1993, ce qui épuise le Trésor public. Le ministère de la Défense a

41. PRUNIER, *Rwanda : le génocide*, op. cit., p. 173.

acheté pour plusieurs millions de dollars d'armes légères et de grenades, en particulier à l'Égypte – au moment où Boutros Boutros-Ghali était encore le ministre égyptien des Affaires étrangères. La France a également fourni une partie de ces armes. Elle a officiellement équipé et entraîné les FAR. Des militaires français ont initié des soldats rwandais au maniement d'armes sophistiquées dont l'usage nécessite une formation. Dès janvier 1993, les forces de police communale sont entraînées et armées avec les vieux fusils de l'armée rwandaise. Le recrutement et l'entraînement des milices sont intensifiés dans le cadre d'un programme d'autodéfense civile contrôlé par un mystérieux groupe de soldats, l'AMASASU – le mot signifie « balle » en kinyarwanda. Son chef, désigné sous le pseudonyme de Mike Tango, est probablement le colonel Théoneste Bagosora. Cette formation idéologique et militaire des forces d'autodéfense civile se développe surtout dans le nord-ouest du pays, fief de l'*akazu*.

Pression de la communauté internationale

Depuis 1990, la situation économique du Rwanda est de plus en plus catastrophique. La forte densité démographique (près de huit millions d'habitants pour une surface de 26 338 km²) entraîne un manque de terres. Les années de sécheresse et le déplacement de centaines de milliers de réfugiés ont réduit la production de manioc et de patate douce : le pays dépend de l'aide alimentaire. La chute du cours du café aggrave le déficit de la balance des paiements. La monnaie est dévaluée, l'inflation galopante. En dépit d'une aide massive de l'étranger, les conditions de vie de la population se dégradent. Les réquisitions opérées par les milices, la corruption des fonctionnaires – et d'abord de la mafia présidentielle – dégradent le tissu social. Le gouvernement de coalition formé en avril 1992 s'est fixé comme priorité le retour à la paix. Il négocie avec le FPR un cessez-le-feu, signé à Arusha, ville de Tanzanie située à la frontière du Rwanda, le 14 juillet 1992. Un mois plus tard, le 18 août, un premier protocole d'accord est ratifié, puis un second le 30 octobre, qui définit le partage du pouvoir. Le rapatriement des réfugiés est fixé par un protocole signé le 9 juin 1993 et l'intégration du FPR dans les forces armées par un accord du 3 août 1993. Dès ces

premiers accords, les radicaux hutu opposent une logique de guerre civile à la logique de paix. Les manifestations hostiles aux négociations se multiplient. La CDR et la fraction dure du MRND se défient de plus en plus du président Habyarimana et se ressoudent autour des durs de l'armée menés par le colonel Bagosora et autour des trois frères d'Agathe Habyarimana. En revanche, ils sont favorables au peuple français, en particulier au président Mitterrand, considéré comme l'ami fidèle du peuple rwandais. En janvier 1993, le gouvernement de coalition fixe une période de transition avant les élections, ce qui provoque de nouveaux massacres à Gisenyi et une réplique du FPR. Le 8 février, il viole le cessez-le-feu et lance une attaque massive sur le front nord. L'armée rwandaise est enfoncée. La population civile s'enfuit vers le Sud et rejoint les centaines de milliers de personnes déplacées par la guerre civile depuis octobre 1990. Le FPR justifie cette intervention en invoquant la nécessité de mettre un terme aux massacres. En fait, son but est aussi de faire avancer les négociations d'Arusha auxquelles Habyarimana fait obstacle. Au cours de ces combats, les soldats du FPR ont tué plusieurs centaines de civils, certains par exécution sommaire, des crimes de guerre qui entament sa crédibilité. Les diplomates rwandais exagèrent le nombre des victimes et accusent le FPR de génocide. Les médias rwandais affirment que les victimes sont des Hutu ; si des Tutsi ont aussi été tués dans cette guerre, ajoutent-ils, ils sont responsables de leur malheur et ils méritent bien leur sort, puisqu'ils ont déclenché les hostilités⁴².

L'engrenage ne s'arrête plus et les violences se succèdent à un rythme de plus en plus soutenu. Dès la reprise des hostilités, la politique de la France est sans ambiguïté : elle fait tout pour éviter une victoire militaire du FPR. Depuis le 1^{er} janvier 1992, selon une note du Quai d'Orsay, le lieutenant-colonel Chollet, chef du DAMI, exerce les fonctions de conseiller du président rwandais, de chef suprême des FAR et de conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise. Comme il devient trop visible, il est remplacé par son adjoint, le lieutenant-colonel Maurin⁴³. L'offensive FPR de février 1993 est

42. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 100.

43. Patrick de SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004, pp. 178-179.

stoppée par les FAR soutenus par 700 militaires français (opération « Volcan »). Une opération « Chimère », dirigée par le colonel Didier Tauzin avec une vingtaine d'officiers et de spécialistes du 1^{er} RPIMa, est lancée du 22 février au 28 mars. Elle a pour objectif d'encadrer et de commander indirectement les 20 000 hommes des FAR⁴⁴. La France perçoit la guerre civile au Rwanda comme une guerre totale, analogue aux guerres révolutionnaires menées en Indochine et en Algérie. Elle ne s'arrête pas aux dommages collatéraux civils et elle qualifie les massacres perpétrés par les radicaux hutu de « simples rumeurs ». Elle en attribue d'ailleurs la majorité au FPR. La DGSE accuse l'Ouganda d'aider le FPR et les rebelles à brûler des villages⁴⁵. La CDR exploite l'offensive de février pour annoncer que les Tutsi préparent le génocide des Hutu. Elle demande au gouvernement de permettre à la population d'assurer son autodéfense.

L'offensive de février 1993 a troublé l'opposition hutu. Habyarimana tente de faire éclater cette opposition en ralliant les membres de plusieurs partis pour constituer un front commun contre le FPR. La CDR durcit alors sa position. Elle n'a plus confiance dans le président, même si celui-ci déclare que les accords d'Arusha ne sont qu'un chiffon de papier, et elle commence à dresser des listes de Hutu qu'elle accuse de haute trahison. Les crimes politiques et de droit commun se multiplient : chaque jour, quatre ou cinq personnes sont tuées à Kigali. L'insécurité est telle qu'Habyarimana est contraint d'accepter d'entamer les négociations complémentaires que réclament les Nations unies. Un nouveau gouvernement est formé, le 18 juillet 1993. Il est dirigé par une femme, la première à occuper ce poste au Rwanda, l'ancien ministre de l'Éducation du gouvernement de coalition, Agathe Uwilingiyimana.

Habyarimana et ses partisans ont exploité les violences ethniques pour préserver leur pouvoir, mais ils ont en même temps guetté les réactions de la communauté internationale dont ils dépendent totalement. Depuis 1991, les preuves de violations graves des droits de l'homme s'accumulent. Les principaux bailleurs de fonds, la Banque mondiale et l'Union européenne, demandent au régime de corriger

44. *Ibid.*, pp. 250-251.

45. *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 125.

ses « insuffisances ». Quand les organisations rwandaises des droits de l'homme, autorisées en 1992, conduisent des diplomates sur les lieux des massacres, ceux-ci interviennent auprès du président. Mais la communauté internationale attribue ces violations du droit humanitaire à la guerre et elle préfère tenter de mettre un terme à la guerre civile plutôt qu'intervenir au Rwanda. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter les négociations conduites à Arusha entre les parties au conflit. Habyarimana a testé les réactions de la communauté internationale aux massacres qu'il programme. Il sait que les Nations unies s'en tiendront à des remontrances et qu'il peut s'en tirer par des dénégations, des regrets et des promesses sans risquer d'interrompre l'assistance que reçoit le pays. Les organisations humanitaires obtiennent cependant la mise en place d'une commission d'enquête internationale, qui se rend au Rwanda en janvier 1993. Son rapport est soumis à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, mais celle-ci refuse d'en débattre en séance publique. Ce premier rapport incite cependant la France à infléchir sa position et à peser pour une reprise des négociations à Arusha. Un rapporteur spécial de l'ONU se rend au Rwanda en avril. Son rapport, présenté en août, confirme celui de la commission internationale : les massacres constituent un génocide aux termes de la Convention de 1948⁴⁶. Dès le rapport de la première commission, Habyarimana reconnaît qu'il y a eu des violations des droits de l'homme au Rwanda, mais il proteste de ses bonnes intentions et ses bailleurs de fond lui maintiennent leur confiance. Dans les mois qui suivent, cependant, aucun massacre de Tutsi n'est perpétré.

À la fin de juillet 1993, les pays donateurs, dont la France, imposent au président rwandais de négocier avec l'autre partie au conflit un traité de paix. Celui-ci est signé à Arusha, le 4 août, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il prévoit l'instauration au Rwanda d'un État de droit. Le calendrier fixe comme première étape la formation d'un gouvernement de transition qui sera chargé d'organiser des élections libres, de rapatrier les réfugiés, de réinstaller les personnes déplacées et d'intégrer en un seul ensemble les deux forces armées en conflit. Cette nouvelle armée sera constituée

46. *Ibid.*, p. 115.

de 19 000 hommes et de 6 000 gendarmes, ce qui entraînera la démobilisation de la moitié des soldats des deux armées. Trois forces politiques se partageront les postes ministériels : le MRND – cinq ministères et le poste de vice-Premier ministre –, le FPR – cinq ministères – et le bloc des principaux partis d'opposition – neuf ministères et le poste de Premier ministre. Habyarimana restera président, mais abandonnera une partie de son pouvoir au Conseil des ministres.

Le Hutu Power

Les accords d'Arusha réduisent le pouvoir du président et donc de son entourage. Les radicaux de la CDR s'opposent à ces accords qui ne leur attribuent aucune place dans le gouvernement. Les soldats qui vont être démobilisés, les bourgmestres et les préfets qui craignent de perdre leur poste, tous ces mécontents rallient la CDR. Celle-ci dispose depuis peu d'un puissant moyen de propagande, la Radio Télévision libre des mille collines (RTLML). Créée en avril 1993, cette station émet progressivement dans tout le pays à partir du 8 juillet. Elle se présente comme la seule radio libre non contrôlée par le FPR et gagne rapidement en audience grâce à son style populaire : des commentaires à bâtons rompus entre Rwandais, le soir, autour d'une bière ; de la musique en interlude ; une participation des auditeurs. La RTLML accuse les Tutsi de vouloir éliminer le chef de l'État et les dirigeants hutu afin de se maintenir seuls au pouvoir. Elle dénonce également leurs complices hutu, des traîtres qu'elle appelle à tuer. Elle accuse le président d'être faible et trop complaisant à l'égard des Tutsi. Ainsi se développe dans la population une véritable paranoïa du complot : le Rwanda a été trahi par la communauté internationale ; on ne peut faire confiance aux Blancs ; les ennemis du Rwanda orchestrent une campagne internationale visant à détruire l'image de ce pays⁴⁷.

Depuis l'instauration du multipartisme en avril 1992, les radicaux hutu préparent la mise en place d'un régime totalitaire sans Habyarimana. La formation des milices, l'activité criminelle du Réseau Zéro, l'organisation d'une autodéfense civile prouvent bien

47. J.-P. CHRÉTIEN, *Rwanda, Les médias du génocide*, op. cit., pp. 267-289.

que les protagonistes du futur génocide doublent les institutions officielles. Pour parvenir à éliminer les Tutsi, ils doivent gagner le soutien inconditionnel de la population hutu et disposer d'un armement suffisant. Le colonel Bagosora, qui dirige cette conspiration, prévoit de faire livrer aux milices des armes à feu – grenades et fusils d'assaut – et aux forces d'autodéfense civile des armes blanches, les plus efficaces étant des machettes. Entre janvier 1993 et mars 1994, cinq cents quatre-vingt-une tonnes de machettes, chacune d'un kilo, sont achetées en Chine et livrées au Rwanda par un homme d'affaires proche d'Habyarimana, Félicien Kabuga – lequel finance également la RTLM et les *interahamwe*⁴⁸. Le recrutement, la formation politique et l'entraînement des milices s'intensifient dès la fin de 1993. De son côté, le FPR, qui craint que ses adversaires ne respectent pas les accords d'Arusha, recrute des jeunes gens pour les former politiquement dans la zone qu'il contrôle au nord-est du pays, une formation sommaire qui a pour but de les renvoyer dans leur région afin qu'ils recrutent à leur tour des sympathisants. Ces hommes ne sont pas armés et ne représentent pas une menace militaire, mais les radicaux hutu tiennent enfin la preuve qu'ils recherchent : il y a bien des ennemis intérieurs, des « infiltrés » du FPR.

Les Nations unies contrôlent l'application des accords du 4 août qui prévoient l'envoi d'une force de maintien de la paix dans un délai de trente-sept jours. Le général canadien Roméo Dallaire, nommé commandant de cette force, demande 4 500 hommes, mais les États-Unis, qui doivent prendre en charge le tiers des dépenses, tentent de réduire ce contingent à 500 hommes. Finalement, le 5 octobre, par sa résolution 872, le Conseil de Sécurité décide l'envoi d'une mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), qui reçoit pour mandat officiel d'assurer la sécurité des civils. Son rôle est réduit « à enquêter sur les accidents liés à l'activité de la gendarmerie ». L'usage de la force dans un but dissuasif ou en représailles lui est interdit. Cependant, les règles d'engagement établies par le général Dallaire et acceptées par les Nations unies, précisent, au paragraphe 17, qu'en l'absence d'appui des autorités

48. Laure CORET et François-Xavier VERSCHAEVE (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 2005, p. 482.

locales, la MINUAR « prendra l'action nécessaire pour empêcher tout crime contre l'humanité⁴⁹ ». Les troupes de Noroît partent officiellement le 15 décembre, lorsque la MINUAR s'installe. En fait, 24 « assistants techniques » français du DAMI restent au Rwanda. À la fin décembre, la MINUAR compte 1 300 Casques bleus, dont 400 sont des soldats belges affectés à Kigali. En application des accords d'Arusha, ces soldats belges escortent les dirigeants civils du FPR et un contingent de 600 soldats de son armée, qui sont installés dans les locaux du Parlement, sur une colline proche de la ville. Une course de vitesse est donc commencée en août 1993 entre les partisans de la reprise des massacres et les partisans de la paix. Un événement extérieur rompt cet équilibre fragile.

Le 21 octobre 1993, à Bujumbura, capitale du Burundi, des officiers tutsi enlèvent puis assassinent le président Melchior Ndadaye, d'origine hutu. Plusieurs membres du gouvernement sont également assassinés. La pression de la communauté internationale fait échouer le coup d'État, mais le Burundi explose. Pendant plus d'une semaine, la RTLM – qui est reçue au Burundi – lance la chasse aux Tutsi et aux Hutu de l'opposition. Les provinces du nord, de l'est et du centre du Burundi sont « nettoyées » : environ 10 % des Tutsi du Burundi sont massacrés en quelques jours. La Croix-Rouge estime à 100 000 le nombre des victimes. L'assassinat du président Ndadaye est exploité par les radicaux hutu du Rwanda pour démontrer à la population que, comme ils l'annoncent depuis longtemps, les Tutsi sont décidés à dominer la région par la force.

L'offensive du FPR en janvier 1993 avait divisé le MDR. Après l'assassinat du président Ndadaye, la majorité des membres de ce parti, ainsi qu'une branche hutu du PL rejoignent la CDR et le MRND pour former une mouvance politique qui prône une guerre raciale, l'élimination des Tutsi et de leurs « complices hutu ». Au cours d'un meeting tenu à Kigali, les représentants de cette coalition dénoncent les accords d'Arusha et appellent à former un seul pouvoir, le pouvoir hutu. « Hutu Power », scande la foule. La formule va désigner la coalition des ultras. Dès lors, l'appel au meurtre des Tutsi est encore plus ouvertement proclamé. Pour la

49. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 160.

RTLM, il n'y a plus d'alternative : il faut tuer pour éviter d'être tué – « Eux ou nous », la formule magique du génocide. Cet appel au meurtre est reçu par la population qui, depuis plusieurs mois, dispose de transistors mis sur le marché à bas prix ou distribués gratuitement à la population hutu. Habyarimana ne contrôle pas le Hutu Power. Le bras armé de la coalition est constitué par les militaires et les forces d'autodéfense civile, dont l'AMASASU n'était que l'ébauche. La machine à tuer se met rapidement en place. Dans chacune des cent quarante-six communes du Rwanda, 200 à 300 hommes sont prêts à éliminer « l'ennemi intérieur ». Les listes de personnes à supprimer sont prêtes, en particulier à Kigali où le repérage a été soigneusement fait. Sur les collines, c'est inutile : tout le monde se connaît et les Tutsi sont ciblés depuis longtemps. Jean-Michel Marlaud, partisan d'un front commun hutu que prônent des officiels français, parmi lesquels Marcel Debarge, soutient dans l'ombre la formation du Hutu Power, dont les membres sont des familiers de l'ambassade de France⁵⁰.

Dans les premiers mois de 1994, la situation politique du Rwanda ne cesse de se dégrader. Habyarimana cherche à reculer la formation du gouvernement d'union nationale imposée par les accords d'Arusha. Alors que tous les observateurs annoncent un bain de sang imminent et que les diplomates en poste à Kigali détiennent des preuves de la préparation du génocide annoncé par les médias rwandais, la communauté internationale feint d'ignorer la menace. Des officiers de la MINUAR ont été informés dès leur arrivée que des armes à feu et des armes blanches sont distribuées pour tuer les Tutsi et les Hutu qui les soutiennent. Les attentats se multiplient – l'un d'eux frappe des camions d'un convoi de la Croix-Rouge. Les assassinats de Tutsi – dont celui du dirigeant du PSD, Félicien Gatabazi, le 21 février 1994 – sont dénoncés par les associations rwandaises des droits de l'homme qui réclament impérativement le désarmement des milices. Les rapports des services de renseignement belges indiquent que les *interahamwe* n'attendent que « le moment approprié pour passer à l'action⁵¹ ». Pourtant, la communauté internationale ne bouge pas.

50. KAYIMANE, *France-Rwanda : les coulisses du génocide*, op. cit., pp. 129 et 133.

51. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 175.

Dans un télégramme codé du 11 janvier 1994 adressé au département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, le général Dallaire annonce qu'il a reçu des informations précises sur l'imminence d'un massacre des Tutsi. Il demande une protection pour son informateur, un des principaux responsables de l'entraînement des milices. Il sollicite également l'autorisation de saisir des caches d'armes dont son informateur peut lui donner l'emplacement. Cette autorisation lui est refusée par le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, qui lui ordonne d'informer le président Habyarimana, autrement dit de livrer l'informateur. Le représentant du Secrétaire général, alors au Rwanda, le Camerounais Jacques-Roger Booh-Booh, avertit Habyarimana que le Conseil de Sécurité sera tenu informé des violences en cours. Devant les dénégations d'Habyarimana, il conclut à la complicité du président, mais il continue à le tenir en estime. Ses rapports sont moins inquiétants que ceux de Dallaire. En janvier, en février et en mars 1994, diplomates, services de renseignements et organisations des droits de l'homme viennent appuyer les mises en garde de la MINUAR et adressent à leurs supérieurs et à l'ONU des avertissements presque quotidiens sur l'imminence d'un génocide annoncé par les observateurs et par les futurs auteurs du massacre – le 4 avril, lors d'une réception officielle, Bagosora déclare que « la seule solution possible serait l'extermination des Tutsi⁵² ». Le Secrétaire général refuse de demander au Conseil de Sécurité de renforcer le mandat de la MINUAR. La France soutient le gouvernement rwandais au Conseil de Sécurité où, par le hasard des rotations, le Rwanda est membre provisoire en 1994. Les États-Unis refusent de dépenser de l'argent et des hommes pour remédier à la situation. Le gouvernement belge est sans doute le plus lucide. Il sait l'imminence d'un carnage. Son représentant à l'ONU intervient auprès du directeur des opérations de maintien de la paix pour renforcer le mandat de la MINUAR, mais les États-Unis et la Grande-Bretagne s'y opposent. Jamais les membres non permanents du Conseil de Sécurité n'ont été informés du caractère explosif de la situation. Le seul acte positif de l'ONU est la recommandation faite le 30 mars par le Secrétaire général de

52. Annonce faite lors d'une réception organisée pour célébrer la fête nationale du Sénégal (*ibid.*, p. 200).

proroger de six mois le mandat de la MINUAR qui s'achève le 5 avril. Le génocide a donc été clairement annoncé aux membres permanents du Conseil de Sécurité : ils ont reçu les preuves de son imminence ; ils n'ont rien voulu entendre et n'ont pas agi comme ils auraient dû le faire pour prévenir la catastrophe.

Le 28 mars, les diplomates en poste à Kigali adressent un appel solennel aux parties en conflit pour qu'elles appliquent les accords d'Arusha. Avec l'appui de la France qui soutient cette demande au Conseil de Sécurité, Habyarimana obtient une concession : la représentation de la CDR dans le futur gouvernement d'union nationale. Nanti de cette promesse, il se rend en Tanzanie, à Dar es-Salaam, à une réunion des chefs d'État des pays voisins du Rwanda, une rencontre qui doit déboucher sur l'engagement de respecter rapidement les accords. Le président rwandais est en effet contraint de céder : les bailleurs de fond refusent de verser de l'argent au Rwanda avant l'installation du gouvernement de transition. Le 6 avril, à 20 h 50, l'avion présidentiel est abattu, alors qu'il se prépare à atterrir à Kigali. Cet attentat est l'étincelle qui provoque l'explosion. Dès 21 h 15, des soldats de la garde présidentielle et des *interahamwe* dressent des barrages et fouillent des maisons à la recherche de personnes dont elles ont établi la liste. Le génocide des Tutsi commence.

Notre propos est de montrer les facteurs multiples qui ont amorcé un processus génocidaire et le développement inexorable de celui-ci. Nous ne traiterons donc pas des circonstances du génocide des Tutsi au Rwanda qui est perpétré dans un espace de temps très précis : du 6 avril au soir au 17 juillet 1994. Il nous faut cependant préciser quelques points de chronologie :

- Les auteurs de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana restent aujourd'hui encore inconnus. Il est évident en revanche que le Hutu Power a exploité cet attentat pour commencer un massacre planifié depuis des mois. Il

pense que les tueries pousseront le FPR à reprendre la guerre et qu'il pourra obtenir, sinon une victoire, du moins une renégociation des accords d'Arusha. Les massacres débutent en effet le 6 avril au soir, moins d'une heure après l'attentat. Les premières victimes sont, avec des Tutsi, des Hutu membres du gouvernement et des partis politiques opposés au Hutu Power.

- Du 6 au 11 avril, 20 000 personnes sont assassinées ; mais à maintes reprises, des Hutu se sont alliés aux Tutsi pour repousser des groupes de tueurs.
- Ce n'est que le 11 avril, après que le gouvernement intérimaire formé le 8 avril eut convoqué les préfets à Kigali, dans les locaux de l'ambassade de France, que les massacres s'étendent. Les leaders des opposants hutu ayant été tués, le gouvernement intérimaire explique que les Tutsi sont le seul groupe à abattre. La collaboration des différentes factions du Hutu Power – et singulièrement du MDR – permet alors d'atteindre les Tutsi dans les préfectures de Gitarama, Butare, Kibuye et Gikongoro, où ils représentent plus de 60 % de la population tutsi du Rwanda.
- Une course de vitesse est engagée entre les tueurs, qui voient dans le génocide un moyen de gagner la guerre, et le FPR, seul capable d'arrêter le génocide. C'est pourquoi l'essentiel des massacres est perpétré avant la fin avril. En mai, l'effondrement de l'armée gouvernementale – le 21, abandon du camp Kanombe et de l'aéroport de Kigali ; le 28, fuite de Gitarama du gouvernement intérimaire vers Gisenyi – surprend le Hutu Power et crée un sentiment de panique dans la population hutu.

Une autre question n'a pas reçu de réponse claire des historiens de ce génocide. Ce crime a certes été planifié par un État criminel centralisé, mais il n'aurait pas été possible « dans ce pays d'habitat dispersé sans une adhésion massive de populations mises en condition par une propagande développée par des élites (techniciens, enseignant, médecins, etc.) elles-mêmes gagnées à une cause raciste⁵³ ». Une explication partielle ne suffit pas à rendre compte de l'adhésion populaire massive au génocide. Par dizaine de milliers,

53. CHRÉTIEN, *Le Défi de l'ethnisme*, op. cit., p. 91.

des jeunes gens sont devenus des assassins. La population hutu a participé avec les milices à l'érection de barrages aux points de passage et à des battues pour débusquer les personnes qui se sont enfuies. Les tueurs se sont réparti les tâches : les milices envoyées sur place par camions exterminent les regroupements de Tutsi encerclés par la population locale qui, par ailleurs, organise des battues pour « couper » les fuyards. Les habitants d'une colline ou d'une commune contrôlent physiquement les Tutsi qu'ils connaissent. Tous sont pris au piège. Au Sud, la fuite vers le Burundi est risquée, des tueurs hutu opérant de part et d'autre de la frontière. Cette participation populaire massive n'a pas seulement été le résultat du matraquage de la propagande. Elle relève aussi de facteurs sociaux et économiques qui ont entraîné une montée progressive de la violence et miné « de façon insidieuse les liens familiaux et de voisinage⁵⁴ ». Ce n'est donc pas seulement la tradition d'obéissance du paysan rwandais à l'autorité de l'État qui explique cette participation au génocide, mais aussi et surtout un sentiment d'anomie, d'affaiblissement des normes sociales, source de violence prédatrice. Dès 1959, les rapports sociaux entre Hutu et Tutsi se sont durcis. Parallèlement, les institutions traditionnelles qui assuraient la médiation entre les lignages et les clans ont été vidées de leur sens – ce fut là surtout le travail de l'Église catholique –, un climat de haine et de rapacité s'est développé entre les deux communautés. Avant la guerre civile cependant, les communautés hutu et tutsi avaient entamé un processus d'intégration qui s'était matérialisé par des unions matrimoniales et des pratiques traditionnelles de voisinage sur les collines. Dans les régions où cette résistance à l'ethnisme a été la plus forte – l'ancienne résidence royale, Nyanga, le Mayaga et le nord-est de la préfecture de Butare –, Hutu et Tutsi se sont unis pour repousser les tueurs. La dégradation continue de l'environnement et la grande pauvreté de la fin des années 1980 rendent compte en partie de cette mobilisation populaire qui est aussi le fruit d'une continuité idéologique entre les deux républiques.

54. KIMONYO, *Rwanda. Un génocide populaire*, op. cit., p. 474.